46 tests effectués. Hier, 46 tests de dépistage de la Covid-19 ont été effectués au Médipôle. Ils se sont tous révélés négatifs. Au total, depuis le début de la crise sanitaire, dix-huit cas avérés ont été constatés en Calédonie. Aucun depuis maintenant plus de trois semaines.

Économie

L'Adie met en place un plan de relance pour les micro-entrepreneurs

Selon l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) les micro-entrepreneurs ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire. L'association indique que 88 % de ses clients sont affectés et plus de 59 % d'entre eux sont en détresse. L'Adie avait lancé pendant le confinement un plan d'urgence afin de venir en aide aux entrepreneurs, qui laisse place progressivement à un plan de relance qui a débuté en début de semaine. Il a pour but d'accompagner les entrepreneurs *« qui ont pu continuer ou reprendre leurs activités »*. Le plan comprend trois volets : un volet accompagnement pour répondre aux interrogations des entrepreneurs, un volet financier avec des « prêts de relance » et un volet plaidoyer afin de faire un point de situation régulier à transmettre aux autorités. Par ailleurs, l'Adie recherche urgemment des bénévoles afin de renforcer ses équipes.

Solidarité

Des produits alimentaires distribués à la Maison de l'étudiant

La Banque alimentaire de Nouvelle-Calédonie a distribué, hier, des aliments dans les locaux de la Maison de l'étudiant (MDE), sur le campus de Nouville. La distribution a eu lieu devant la salle de réunion de la MDE, à côté de la cafétéria, dans le respect des gestes barrières. *« Produits secs, produits laitiers et repas minutes bio étaient disponibles en quantité limitée »*, indique la Maison de l'étudiant. Qui invitait les étudiants à faire un geste pour l'environnement en venant avec leur sac.

Politique

Les Rencontres des jeunes indépendantistes annulées

Les délégués et les membres du bureau du Conseil national des jeunes du Palika informent, dans un communiqué, de l'annulation des deux premières dates des « Rencontres des jeunes indépendantistes ». Ces manifestations devaient se tenir sur les communes de Poum, en avril, et de Poindimié, en mai. Pour les deux prochaines dates, en juin et en juillet, *« nous aviserons et nous informerons en fonction de la tournure de la situation »* précisent les responsables du CNJP.

5 milliards de secours pour le Ruamm votés par le Congrès

SANTÉ. Le régime maladie de la Cafat va recevoir 5 milliards d'aides en provenance d'autres caisses. Mais c'est pour combler un déficit antérieur à la crise sanitaire du coronavirus.

Avec la crise sanitaire en prime, c'est tout le système de protection sociale qu'il faudra revoir.

Les élus du Congrès, réunis hier matin en séance plénière, ont adopté à l'unanimité une intervention exceptionnelle des régimes actuellement excédentaires de la Cafat au profit du Ruamm.

Ce soutien avait été annoncé dès le mois de décembre par Thierry Santa, président du gouvernement, pour combler une partie du déficit de l'assurance maladie maternité, estimé à un peu plus de 30 milliards (avant la crise du coronavirus). Cette décision avait été prise alors que le Ruamm était en cessation de paiement vis-à-vis des professionnels de santé.

A la demande du Conseil d'État, il ne s'agira pas de prêts, mais de prélèvements exceptionnels. Une somme de 3,5 milliards doit provenir du régime vieillesse et 1,5 milliard du régime des prestations familiales.

Le remboursement doit s'effectuer en trois ans, notamment grâce à une réaffectation de la contribution calédonienne de solidarité (CCS), dont une partie transitera par un établissement public créé à cet effet.

MAUVAISE SANTÉ

Cette somme s'inscrit dans un plan plus vaste de réduction des dépenses, qui risque d'être contrarié par la crise sanitaire.

Car il a bien sûr beaucoup été question de Covid-19 pendant cette séance. La décision d'opérer des emprunts, devenus prélèvements exceptionnels, faisait partie du plan de redressement des comptes du régime unifié d'assurance maladie maternité, structurellement déficitaire depuis une quinzaine d'années. En cause, le fait, d'une part, que la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un système de santé volontariste et coûteux. En cause aussi, le fait qu'avec ses habitudes alimentaires, la population calédonienne est en mauvaise santé (alcool, sucre, diabète, maladies cardiovasculaires) ce qui entraîne un surcoût de dépenses médicales.

En somme, avec ou sans crise sanitaire, le pays avait un besoin urgent d'assainir ses comptes sociaux. Du coup, plusieurs voix se sont élevées, notamment dans les rangs indépendantistes, pour que l'on mette fin aux systèmes de plafonnement qui limitent les cotisations sociales au-delà d'un certain niveau de salaire, et dont le manque à gagner pour la Cafat serait de 3 milliards. Autre piste suivie, la fiscalisation d'une partie des recettes dévolues à la Cafat

De toute façon, les comptes sociaux calédoniens vont devoir être revus dans leur globalité. Exemple, le régime vieillesse possède encore d'importantes réserves financières, mais elles devraient fondre en quelques années et la caisse deviendra déficitaire à compter de 2024. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle c'est ce régime qui sera le destinataire prioritaire des premiers remboursements. Car, de son côté, le régime des prestations familiales est encore structurellement excédentaire.

Philippe Frédière

Une loi pour moderniser la médecine du travail

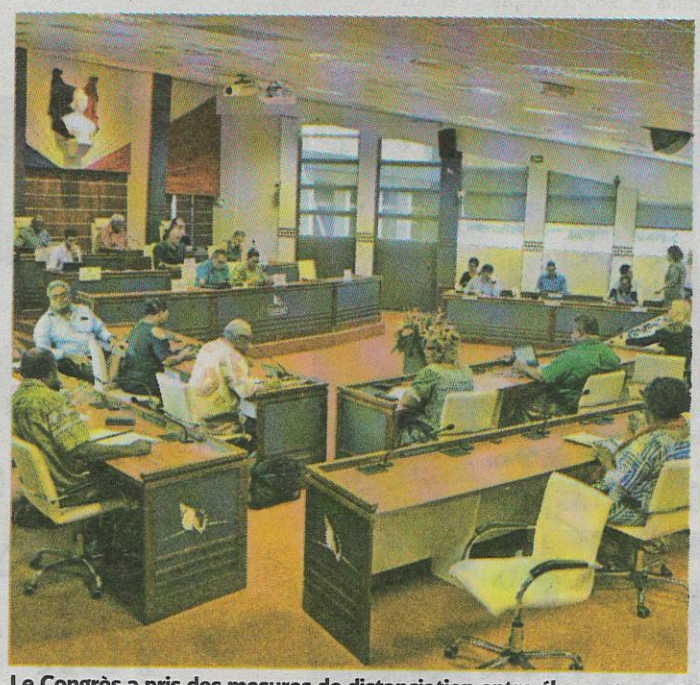
Le Congrès a pris des mesures de distanciation entre élus. Photo : T.P.

À part dans les trois usines métallurgiques et au CHT, la médecine du travail peine à s'organiser en Calédonie. Depuis trente ans, le système n'a pas évolué et seul le Smit (service de médecine interprofessionnelle du travail) accueille les salariés des autres entreprises. En pratique, bon nombre d'entre eux n'y mettent jamais les pieds. L'organisme assure en moyenne 75 000 consultations par an pour neuf médecins. Nombreux sont ceux qui passent au travers des mailles du filet.

D'où le vote à l'unanimité d'une réforme de la médecine du travail. Le Smit et les grandes entreprises qui ont leur service de médecine intégré ont commencé à s'organiser en équipes pluridisciplinaires. Autour d'un médecin qui sera nécessairement recruté à plein-temps, on trouvera un interne, un infirmier, un psychologue, un intervenant en risques professionnels, etc.

L'intérêt de la formule est que le médecin puisse beaucoup plus se déplacer lui-même dans les entreprises et prendre la mesure des conditions réelles de travail des uns et des autres.

L'objectif fixé est de faire passer les visites médicales une fois tous les cinq ans (ou tous les trois ans pour ceux qui font l'objet d'un suivi adapté.)

Ithupane Tiéoué a déploré que le texte ne ménage pas un chapitre dévolu à la condition des femmes au travail.

Un premier amendement à cette loi prévoit pour les équipes médicales un rôle « d'accompagnement » des personnes victimes de harcèlement moral ou sexuel sur leur lieu de travail.